

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 12 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 06 décembre 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Monique LE GOFF étant secrétaire de séance.

Délibération n°2023/145
En date du 12 décembre 2023
Portant sur :

Approbation du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales
et du Zonage pluvial

Membres	29
Présents	16
Représentés	11
Votants	27
Exprimés	27
Pour	27
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE.

Représentés : Madame Florence LE BEC par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Catherine FEVRIER par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christiane GADAUD par Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Stéphanie MERCIER par Monsieur Patrice POT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Céline BENOS par Madame Martine POTTIER, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Madame Christelle THORÉ, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Monsieur Cyrille PARRE.

Il est rappelé que le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et le Zonage pluvial ont été déterminés au vu d'une étude qui prend en compte une analyse de la situation et des problématiques constatées, les contraintes parcellaires, la nature des sols et leur perméabilité.

Le Zonage pluvial est un outil de planification et d'aide à la décision en matière de gestion quantitative et qualitative des eaux de pluie. L'objectif étant de permettre l'aménagement et le développement du territoire sans aggraver, ni les risques d'inondation, ni la pollution du milieu générée par les zones urbanisées.

Par délibération n°2023/16 en date du 02 mars 2023, le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et le Zonage pluvial ont fait l'objet d'une validation par le Conseil municipal puis ils ont été soumis à enquête publique du 11 septembre 2023 au 12 octobre 2023 (enquête organisée par arrêté du Maire de la commune d'Aixe-sur-Vienne n° 161/2023 du 27 juillet 2023).

Le commissaire enquêteur, Monsieur Pierre EDOUARD, désigné par le Tribunal Administratif de Limoges a remis son rapport et ses conclusions en date du 27 octobre 2023. Il a émis un avis favorable au projet de Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et de Zonage pluvial de la commune d'Aixe-sur-Vienne qui définit des objectifs, une stratégie, un zonage et des règles de gestion claires pour les nouveaux aménagements supérieurs à 200 m².

Il souligne que l'adoption du zonage pluvial constitue une première étape. L'objectif du zonage pluvial ne sera toutefois atteint que si la gestion des eaux pluviales devient une cause collective.

Il recommande à la municipalité de mettre en place une stratégie de communication simple et dans la durée auprès des habitants de la commune pour que l'eau retrouve au mieux son cycle naturel, par exemple en :

- Informant tous les porteurs de projets quelle que soit la dimension de leur projet du zonage pluvial et des bonnes méthodes de gestion des eaux pluviales
- Diffusant des guides de bonnes pratiques des eaux pluviales ou au contraire de ce qu'il ne faut pas faire
- Valorisant les aménagements de la commune qui rétablissent le cycle de l'eau...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le projet de Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et le zonage pluvial présenté en séance du conseil municipal en date du 02 mars 2023,
Vu l'arrêté du Maire n° 161/2023 du 27 juillet 2023 soumettant le projet de Schéma directeur de gestion des eaux pluviales et le zonage pluvial à enquête publique ;
Vu l'avis formulé par le commissaire enquêteur en date du 27 octobre 2023,

Le Conseil Municipal :

- approuve le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales - Zonage pluvial tel que joint en annexe
- autorise à Monsieur le Maire à signer tous les actes rendant exécutoire le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales – Zonage pluvial
- dit que le Schéma directeur de gestion des eaux pluviales – Zonage pluvial sera annexé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val de Vienne

A AIXE SUR VIENNE, le 12 décembre 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 14 décembre 2023 Publié le : 14 décembre 2023
--

Mis en ligne le 2 janvier 2024.